



# Ville de LA FERÉ

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

### DU 2 MAI 2016

L'an deux mil seize, le deux mai à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur DENEUVILLE Raymond, Maire.

**Membres présents** : MM. DENEUVILLE Raymond, Maire, THUET Maurice, VILAIN Marie-Noëlle, MELOTTE Jean-Claude, BAUCHET Annette, LAVISSE Jean, Adjoint au Maire, ROZELET Martine, LYOEN Anne-Marie, DEPLANQUE Martine, CHATOT-CATOIRE Catherine, FOJCIK Isabelle, EGRIX Éric, GERARD Franck WEBBER Audrey, FABRIS Ghislaine, BOUTEILLER André, DE MONTE Dominique, Conseillers Municipaux.

**Membres représentés** : M. HIRSON Alain donne pouvoir à M. THUET Maurice, M. PEON Benoît donne pouvoir à M. DENEUVILLE Raymond.

**Membres absents** : MM. HIRSON Alain, PEON Benoît, excusés, SEPANSKI Jean-François, VUYLSTEKE Isabelle, CORNEVIN Nicolas, JOURDAIN Amélie.

**Secrétaire de séance** : Mme WEBBER Audrey.

#### **Ordre du jour**

- Approbation du compte-rendu de la réunion du précédent Conseil Municipal.
- Fusion de la Communauté de Communes des Villes d'Oyse et de la Communauté de Communes de Chauny-Tergnier.
- Location du logement communal sis 3, Place Paul Doumer.
- Vente d'un terrain du lotissement du Verly.
- Donation de Madame TOULLET.
- Vote des taux des 4 taxes directes locales.
- Vote des comptes de gestion 2015 de la Commune, du service des eaux, du service des opérations commerciales et du lotissement du Verly.
- Vote des comptes administratifs 2015 de la Commune, du service des eaux, du service des opérations commerciales et du lotissement du Verly.
- Affectation des résultats de fonctionnement 2015 de la Commune, du service des eaux, du service des opérations commerciales et du lotissement du Verly.
- Vote des budgets primitifs 2016 de la Commune, du service des eaux, du service des opérations commerciales et du lotissement du Verly.
- Restauration de tableaux du musée : demande de subvention.
- Travaux sur le bâtiment 18, 2<sup>ème</sup> tranche : demande de subvention.
- Bilan des délégations au Maire.
- Communications.

#### **N°2016-035 - Adoption du procès-verbal de la dernière séance**

Le Maire donne lecture à l'Assemblée du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 8 mars 2016. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le procès-verbal de cette réunion.

#### **N°2016-036 - Fusion de la Communauté de Communes des Villes d'Oyse et de la Communauté de Communes de Chauny-Tergnier**

Le Maire fait savoir à l'Assemblée que par arrêté du 7 avril 2016 le Préfet de l'Aisne prévoit le périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté de Communes des Villes d'Oyse et de la Communauté de Communes de Chauny-Tergnier avec extension aux communes de Bichancourt, Manicamp et Quierzy. Cette fusion interviendrait au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le Conseil Municipal doit délibérer sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de fusion de la Communauté de Communes des Villes d'Oyse et de la Communauté de Communes de Chauny-Tergnier et reste réservé sur l'extension aux communes de Bichancourt, Manicamp et Quierzy.

### **N°2016-037 - Location du logement communal sis 3, Place Paul Doumer**

Le Maire fait savoir à l'Assemblée que la Commune loue à Mme RUGGERI Monique un logement communal sis 3, Place Paul Doumer, 1<sup>er</sup> étage. Le bail de location s'est terminé le 16 mars 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- Décide de relouer le logement sis 3, Place Paul Doumer, 1<sup>er</sup> étage à Madame RUGGERI Monique pour une durée de six ans prenant effet le 17 mars 2016 pour se terminer le 16 mars 2022.
- Fixe le montant du loyer mensuel à 547,21 €.
- Accepte les termes du bail à intervenir.
- Autorise le Maire à signer ledit bail.

### **N°2016-038 - Vente d'un terrain du lotissement du Verly**

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune met en vente des terrains à bâtir dans le lotissement du Verly. Le prix de vente est fixé à 40 € TTC le m<sup>2</sup>.

Il donne lecture du courrier en date du 13 avril 2016 de Monsieur MELA David, domicilié 22/4, Rue de l'Eglise à la Fère, qui désire acquérir la parcelle F, cadastrée AH 463 et AH 594, d'une superficie de 713 m<sup>2</sup> au prix de 26 000 €, soit un prix de 36,47 € le m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de vendre la parcelle F du lotissement du Verly d'une superficie de 713 m<sup>2</sup> à Monsieur MELA David au prix de 26 000 € TTC.
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à cette vente.

### **N°2016-039 – Donation de Madame TOULLET**

Le Maire fait savoir à l'Assemblée que, par courrier du 15 avril 2016, Madame TOULLET Sylviane, domiciliée à 80970 SAILLY-FLIBEAUCOURT, 41, Rue du Titre, désire faire une donation à la Ville de la Fère de deux de ses propriétés sises 4, Rue de l'Eglise et 57, Rue de la République.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de reporter la décision sur cette question à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

### **N°2016-040 - Vote des taux des 4 taxes directes locales**

Le Maire fait savoir à l'Assemblée que le Conseil Municipal doit voter chaque année les taux des 4 taxes directes locales. Les membres de la commission des finances, au cours de leur réunion du 21 avril 2016, ont proposé de ne pas augmenter les taux en 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux des 4 taxes directes locales et fixe les taux comme suit pour l'année 2016 :

- o Taxe d'habitation : 16,79
- o Taxe foncière sur les propriétés bâties : 14,23
- o Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 28,92
- o Cotisation Foncière des Entreprises : 15,43

### **N° 2016-041 - Vote du compte de gestion 2015 de la Ville**

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes du budget principal relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le Trésorier de La Fère et que le compte de gestion établi à cette occasion est conforme au compte administratif de la commune,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Trésorier, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, vote le compte de gestion 2015 de la Ville dressé par le Trésorier.

### **N° 2016-042 - Vote du compte administratif 2015 de la Ville**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif, l'article L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,
- Considérant la désignation de Madame ROZELET Martine en tant que présidente de séance lors de l'adoption du compte administratif,
- Considérant que M. Raymond DENEUVILLE, Maire, se retire pour laisser la présidence lors du vote du compte administratif,
- Considérant le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par l'ordonnateur,
- Vu le compte de gestion de l'exercice 2015 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'approuver le compte administratif 2015 de la Ville faisant apparaître les montants suivants, conformes avec les indications du compte de gestion, et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

<b>Fonctionnement</b>	dépenses	recettes
réalisé en 2015	2 763 719,92 €	3 093 387,67 €
résultat antérieur reporté		218 862,11 €
solde		548 529,86 €
<b>Investissement</b>	dépenses	recettes
réalisé en 2015	567 294,41 €	1 370 735,48 €
résultat antérieur reporté	362 986,51 €	
solde		440 454,56 €
restes à réaliser	246 840,00 €	
solde restes à réaliser inclus		193 614,56 €

#### **N°2016-043 - Affectation du résultat de fonctionnement 2015 du budget de la Ville**

Le compte administratif pour l'exercice 2015 fait apparaître un excédent de la section de fonctionnement de 548 529,86 € et un excédent de financement de la section d'investissement de 193 614,56 €, en tenant compte des restes à réaliser. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'affectation du résultat de fonctionnement 2015 au budget principal 2016 comme suit :

- **Article 1068** – excédent de fonctionnement capitalisé : 0 €
- **Chapitre 002** (recettes) – résultat de fonctionnement reporté : 548 529,86 €

#### **N°2016-044 - Vote du budget primitif 2016 de la Ville**

Le budget primitif 2016 de la ville, qui est soumis à votre approbation conformément aux articles L.2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, est équilibré :

- en section de fonctionnement à 3 164 568,86 €
- en section d'investissement à 1 023 769,07 €

Les crédits sont votés par nature et par chapitre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2016 de la Ville équilibré :

- en section de fonctionnement à 3 164 568,86 €
- en section d'investissement à 1 023 769,07 €

#### **N° 2016-045 - Vote du compte de gestion 2015 du budget des opérations commerciales**

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes du budget des opérations commerciales relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le Trésorier de La Fère et que le compte de gestion établi à cette occasion est conforme au compte administratif de la commune,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Trésorier, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, vote le compte de gestion 2015 du budget des opérations commerciales dressé par le Trésorier.

#### **N°2016-046 - Vote du compte administratif 2015 du budget des opérations commerciales**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif, l'article L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,
- Considérant la désignation de Madame ROZELET Martine en tant que présidente de séance lors de l'adoption du compte administratif,
- Considérant que M. Raymond DENEUVILLE, Maire, se retire pour laisser la présidence lors du vote du compte administratif,
- Considérant le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par l'ordonnateur,
- Vu le compte de gestion de l'exercice 2015 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'approuver le compte administratif 2015 du budget des opérations commerciales faisant apparaître les montants suivants, conformes avec les indications du compte de gestion, et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

<b>Fonctionnement</b>	dépenses	recettes
réalisé en 2015	62 411,25 €	140 617,12 €
résultat antérieur reporté		
solde		78 205,87 €
<b>Investissement</b>	dépenses	recettes
réalisé en 2015	24 258,43 €	216 698,00 €
résultat antérieur reporté		315 464,20 €
solde		507 903,77 €
solde restes à réaliser inclus		507 903,77 €

#### **N°2016-047 - Affectation du résultat de fonctionnement 2015 du budget des opérations commerciales**

Le compte administratif du budget des opérations commerciales pour l'exercice 2015 fait apparaître un excédent de la section de fonctionnement de 78 205,87 € et un excédent de financement de la section d'investissement de 507 903,57 €, en tenant compte des restes à réaliser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'affectation du résultat de fonctionnement 2015 au budget 2016 des opérations commerciales comme suit :

- **Article 1068** – excédent de fonctionnement capitalisé : 0 €
- **Chapitre 002** (recettes) – résultat de fonctionnement reporté : 78 205,87 €

#### **N°2016-048 - Vote du budget primitif 2016 des opérations commerciales**

Le budget primitif 2016 des opérations commerciales, qui est soumis à votre approbation conformément aux articles L.2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, est équilibré :

- en section de fonctionnement à 216 605,87 €
- en section d'investissement à 1 073 463,57 €

Les crédits sont votés par nature et par chapitre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2016 des opérations commerciales équilibré :

- en section de fonctionnement à 216 605,87 €
- en section d'investissement à 1 073 463,57 €

#### **N°2016-049 - Vote du compte de gestion 2015 du service des eaux**

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes du budget du service des eaux relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le Trésorier de La Fère et que le compte de gestion établi à cette occasion est conforme au compte administratif de la commune,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Trésorier, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, vote le compte de gestion 2015 du budget du service des eaux dressé par le Trésorier.

#### **N°2016-050 - Vote du compte administratif 2015 du budget du service des eaux**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif, l'article L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,
- Considérant la désignation de Madame ROZELET Martine en tant que présidente de séance lors de l'adoption du compte administratif,
- Considérant que M. Raymond DENEUVILLE, Maire, se retire pour laisser la présidence lors du vote du compte administratif,
- Considérant le compte administratif de l'exercice 2015 du budget du service des eaux dressé par l'ordonnateur,
- Vu le compte de gestion de l'exercice 2015 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'approuver le compte administratif 2015 du budget du service des eaux faisant apparaître les montants suivants, conformes avec les indications du compte de gestion, et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

<b>Fonctionnement</b>	dépenses	recettes
réalisé en 2015	74 685,70 €	81 573,30 €
résultat antérieur reporté		2 644,43 €
solde		9 532,03 €
<b>Investissement</b>	dépenses	recettes
réalisé en 2015	22 282,98 €	22 645,12 €
résultat antérieur reporté	990,13 €	
solde	627,99	
restes à réaliser		
solde restes à réaliser inclus	627,99 €	

#### **N°2016-051 - Affectation du résultat de fonctionnement 2015 du budget du service des eaux**

Le compte administratif pour l'exercice 2015 du budget du service des eaux fait apparaître un excédent de la section de fonctionnement de 9 532,03 € et un déficit de financement de la section d'investissement de 627,99 €, en tenant compte des restes à réaliser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'affectation du résultat de fonctionnement 2015 au budget 2016 du service des eaux comme suit :

- **Article 1068** – excédent de fonctionnement capitalisé : 627,99 €
- **Chapitre 002** (recettes) – résultat de fonctionnement reporté : 8 904,04 €

#### **N°2016-052 - Vote du budget primitif 2016 du service des eaux**

Le budget primitif 2016 du service des eaux, qui est soumis à votre approbation conformément aux articles L.2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, est équilibré :

- en section de fonctionnement à 44 904,04 €
- en section d'investissement à 22 127,99 €

Les crédits sont votés par nature et par chapitre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2016 du service des eaux équilibré :

- en section de fonctionnement à 44 904,04 €
- en section d'investissement à 22 127,99 €

#### **N°2016-053 - Vote du compte de gestion 2015 du budget du lotissement du Verly**

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes du budget du lotissement du Verly relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le Trésorier de La Fère et que le compte de gestion établi à cette occasion est conforme au compte administratif de la commune,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Trésorier, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, vote le compte de gestion 2015 du budget du lotissement du Verly dressé par le Trésorier.

#### **N°2016-054 - Vote du compte administratif 2015 du budget du lotissement du Verly**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif, l'article L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,
- Considérant la désignation de Madame ROZELET Martine en tant que présidente de séance lors de l'adoption du compte administratif,
- Considérant que M. Raymond DENEUVILLE, Maire, se retire pour laisser la présidence lors du vote du compte administratif,
- Considérant le compte administratif de l'exercice 2015 du budget du lotissement du Verly dressé par l'ordonnateur,
- Vu le compte de gestion de l'exercice 2015 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'approuver le compte administratif 2015 du budget du lotissement du Verly faisant apparaître les montants suivants, conformes avec les indications du compte de gestion, et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous:

<b>Fonctionnement</b>	dépenses	recettes
réalisé en 2015	28 780,00 €	
résultat antérieur reporté		
solde	28 780,00 €	
<b>Investissement</b>	dépenses	recettes
réalisé en 2015	0,00	0,00 €
résultat antérieur reporté		
solde		
restes à réaliser		
solde restes à réaliser inclus	0,00 €	0,00 €

#### **N°2016-055 - Vote du budget primitif 2016 du budget du lotissement du Verly**

Le budget primitif 2016 du lotissement du Verly, qui est soumis à votre approbation conformément aux articles L.2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, est équilibré :

- en section de fonctionnement à 75 651,00€

Les crédits sont votés par nature et par chapitre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2016 du lotissement du Verly équilibré :

- en section de fonctionnement à 75 651,00€

#### **N°2016-056 - Restauration de tableaux du Musée : demande de subvention**

Le Maire fait savoir à l'Assemblée que 7 tableaux du Musée Jeanne d'Aboville doivent participer en 2017 à une exposition. Il est nécessaire de restaurer lesdits tableaux en 2016. Le coût de ces travaux est estimé à 18 080 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité/majorité :

- Emet un avis favorable aux travaux de restauration des 7 tableaux du Musée Jeanne d'Aboville.
- Accepte le montant des devis présentés.
- Sollicite un financement de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour ces travaux.

#### **N°2016-057 - Travaux sur le bâtiment 18, 2<sup>ème</sup> tranche : demande de subvention**

Le Maire fait savoir à l'Assemblée que la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux d'aménagement du bâtiment 18 est engagée. Il propose de réaliser la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux qui consistent en la création de 4 boxes et dont le coût est estimé à 268 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité/majorité :

- Décide de réaliser la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux d'aménagement du bâtiment 18.
- Sollicite une subvention de l'Etat au titre du FNADT d'un montant de 200 000 € pour ces travaux.

#### **N°2016-058 - Bilan des délégations au Maire**

Le Maire informe l'Assemblée que, dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal par délibération du 17 avril 2014, il a été amené à prendre la décision suivante :

##### **Droit de Prémption Urbain**

Par arrêté municipal du 20 avril 2016, décision de préempter les garages situés Chemin du Nefort, cadastrés AE 256 d'une superficie totale de 327 m<sup>2</sup> appartenant à M. et Mme FROMENTIN Robert, au prix de vente indiqué dans la Déclaration d'Intention d'Aliéner, soit 23 000 € auquel s'ajoutent les frais d'agence d'un montant de 2 300 € afin de constituer une réserve foncière.

#### **N°2016-059 - Communications**

- Remerciements des associations suivantes pour la subvention communale attribuée :
  - o L'association de pêche « La Brème ».
  - o L'Amicale des Anciens du 41<sup>ème</sup> RA/41<sup>ème</sup> RAMa
  - o Le Souvenir Français
  - o La société des membres de la Légion d'Honneur de l'Aisne.
- Le Maire donne lecture du courrier du 4 avril 2016 de Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education Nationale l'informant de l'ouverture d'une poste à l'école primaire Jean-Moulin de La Fère à la rentrée de septembre 2016.
- Le Maire informe l'Assemblée que les travaux de déploiement de la fibre optique dans la vile ont commencé.

Séance levée à 21 h30.

Le Maire,  
Raymond DENEUVILLE